

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

**COMMUNE DE SAINT-ANDRE-D'EMBRUN  
(05200)**

**ELABORATION DU PLAN LOCAL  
D'URBANISME**



**2. PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES**

POS initial approuvé le 3 décembre 1999

PLU arrêté le 13/09/2016

Le Maire

PLU approuvé le 16/05/2017

Le Maire

**Alpicité**  
Nicolas BREUILLOT  
Urbanisme & Paysage

SARL Alpicité – 14 rue Caffé –  
05200 EMBRUN  
Tel : 04.92.46.51.80 / Mail :  
[contact@alpicite.fr](mailto:contact@alpicite.fr)  
Site Web : [www.alpicite.fr](http://www.alpicite.fr)

Monteco  
  
Ingénierie & Conseil

MONTECO  
Caroline GUIGNIER  
90 chemin du réservoir  
04260 ALLOS  
Tel : 04.92.83.81.36  
Mail : [cguignier@monteco.fr](mailto:cguignier@monteco.fr)  
[www.monteco.fr](http://www.monteco.fr)

## TABLE DES MATIERES

PREAMBULE .....	2
ORIENTATION N°1 : ORGANISER UNE URBANISATION POLARISEE, POUR UN DEVELOPPEMENT COMMUNAL EQUILIBRE ENTRE ECONOMIE ET TOURISME.....	3
ORIENTATION N°2 : UN PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET PAYSAGER, GARANT DU CARACTERE RURAL DE LA COMMUNE .....	6
ORIENTATION N°3 : UN DEVELOPPEMENT URBAIN INTEGRE A SON ENVIRONNEMENT.....	8
ORIENTATION N° 4 : MODERER LA CONSOMMATION D'ESPACE ET LUTTER CONTRE L'ETALEMENT URBAIN .....	10

## PREAMBULE

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable présente le projet communal pour la dizaine d'années à venir. Il est le document cadre du PLU. Il définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune.

L'article L151-5 du code de l'urbanisme précise :

*« Le projet d'aménagement et de développement durables définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.*

*Le projet d'aménagement et de développement durables arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.*

*Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.*

*Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles. »*

### **Le Mot du Conseil Municipal :**

*« Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants ».*

Cette citation d'Antoine de Saint Exupéry (1900 / 1944) illustre largement les dernières avancées législatives du droit du sol ; elle accompagne aussi l'esprit dans lequel la réflexion communale autour du projet de plan local d'urbanisme s'est ancrée :

- Une préservation de l'espace, pour l'agriculture, le respect de la biodiversité, mais aussi afin de ne pas saturer les possibilités de développement de l'habitat des prochaines générations.
- La permanence d'un développement raisonnable, dimensionné aux besoins, de l'habitat aujourd'hui, avec une incitation pour des constructions éco-durables.
- Des possibilités de poursuite du développement des activités économiques.

La poursuite de recherche d'une centralité autour du chef-lieu, amorcée depuis 10 ans avec la construction du bâtiment polyvalent, pour favoriser davantage de proximité et d'échanges.

## ORIENTATION N°1 : ORGANISER UNE URBANISATION POLARISEE, POUR UN DEVELOPPEMENT COMMUNAL EQUILIBRE ENTRE ECONOMIE ET TOURISME

### OBJECTIFS

### ACTIONS

#### ACCOMPAGNER LA DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE

- Prolonger une croissance démographique maîtrisée de l'ordre de 1.7% /an sur la douzaine d'années à venir.
- Favoriser le développement et l'émergence d'une centralité autour des pôles de Saint-André-d 'Embrun village, La pinée et Les Lagiers.
- Garantir une possibilité de développement à l'ensemble des hameaux de la commune ;

#### DYNAMISER COMMUNALE

#### L'ECONOMIE

- Développer la Zone artisanale de Serre Bellon
- Assurer le développement du Moulin, principal employeur de la commune ;
- Conforter les activités artisanales commerçantes par la promotion touristique en collaboration avec les différents acteurs de l'Embrunais ;

#### PROMOUVOIR UNE OFFRE DE LOGEMENTS POUR TOUS

- Diversifier l'offre afin de rendre accessible l'offre immobilière pour tous : Logements aidés, communaux...
- Maintenir l'offre de logements communaux sur la commune
- Valoriser le patrimoine bâti de la commune pour créer des logements communaux

#### CONFORTER LES TOURISTIQUES

#### ACTIVITES

- Maintenir l'offre modérée d'hébergement touristique : en développant l'offre de campings ;
- Maintenir le développement des résidences secondaires à 30% soit 3 RS par an
- S'appuyer sur la qualité patrimoniale et paysagère de la commune pour valoriser l'activité de « tourisme vert » ;
- Prévoir le développement d'une base d'eau vive sur les berges de la Durance.

- Consolider l'offre de ski avec Risoul par le biais de l'UTN (Unité touristique nouvelle) de Valbelle

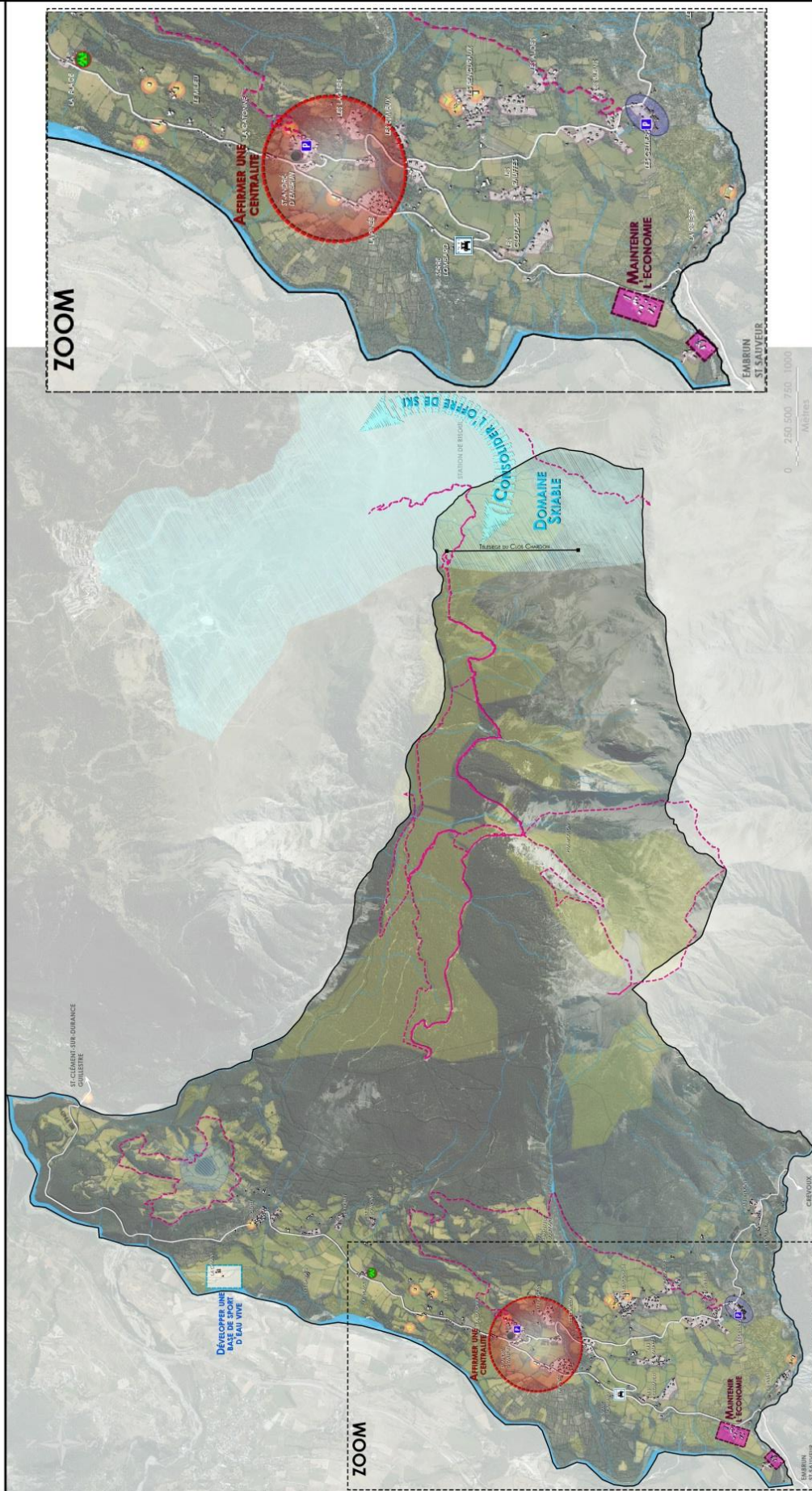
**CONFORTER ET DEVELOPPER  
L'ACTIVITE AGRICOLE**

- Favoriser l'installation et la reprise d'exploitations agricoles en permettant la diversification de l'activité ;
- Conforter les exploitants actuels en préservant les meilleures terres agricoles de l'urbanisation diffuse.
- Protéger les périmètres stratégiques des exploitations agricoles

**CONFORTER LES EQUIPEMENTS  
ET SERVICES PUBLICS**

- Réaménager et développer l'offre de stationnement au village et notamment autour de la Mairie ainsi qu'au hameau Des Celliers
- Revoir les infrastructures et l'accessibilité routières du hameau des Celliers
- Favoriser la pratique du covoiturage en aménageant une aire de covoiturage au niveau du domaine Brun
- Prévoir une extension du cimetière existant à proximité et réfléchir à l'emplacement éventuel d'un nouveau cimetière.
- Renforcer les infrastructures de communications numériques
- Favoriser le développement des réseaux d'énergies en adéquation avec les projets urbains.

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE - COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ-D'EMBRUN  
 ORIENTATION 1 : ORGANISER UNE URBANISATION POLARISÉE, POUR UN DÉVELOPPEMENT COMMUNAL ÉQUILIBRÉ ENTRE ÉCONOMIE ET TOURISME



- OBJECTIF 1 : ACCOMPAGNER LA DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE**  
 FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ET L'ÉMERGENCE D'UNE CENTRALITÉ AUTOUR DES PÔLES DE SAINT-ANDRÉ-EMBRUN VILLAGE, LA FINÉE ET LES LAGERS (CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE DE 1,7% / AN).  
 GARANTIR UNE POSSIBILITÉ DE DÉVELOPPEMENT À L'ENSEMBLE DES NIVEAUX DE LA COMMUNE (AU TITRE DE LA LOI MONTAGNE)
- OBJECTIF 2 : DYNAMISER L'ÉCONOMIE COMMUNALE**  
 DÉVELOPPER LA ZONE ARTISANALE DE SERRE BIJON  
 ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DU MOULIN, PRINCIPAL EMPLOYEUR DE LA COMMUNE :
- OBJECTIF 3 : CONFORTEZ ET DÉVELOPPEZ L'ACTIVITÉ AGRICOLE**  
 CONFORTEZ LES EXPLOITANTS ACTUELS EN PRÉSERVANT LES MEILLEURES TERRES AGRICOLES DE L'URBANISATION DIFFUSE.  
 PROTÉGER LES FERMÈRES STRATÉGIQUES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES
- OBJECTIF 4 : CONFORTEZ LES ACTIVITÉS TOURISTIQUES**  
 MAINTIENIR L'OFFRE INCRÉDIBLE D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE EN DÉVELOPPANT L'OFFRE DE CAMPINGS  
 S'APPUYER SUR LA QUALITÉ PATRIMONIALE ET PAYSAGÈRE DE LA COMMUNE POUR VALORISER L'ACTIVITÉ DE ET TOURISME (VERT)  
 PRÉVOIR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE BASE D'EAU VIVE SUR LES BERGES DE LA DIRANCE.  
 CONSOLIDER L'OFFRE DE SKI AVEC BIROUL PAR LE BAS DE L'UTN (UNITE TOURISTIQUE NOUVELLE) DE VALLELLE
- OBJECTIF 5 : CONFORTEZ ET DÉVELOPPEZ L'ACTIVITÉ AGRICOLE**  
 CONFORTEZ LES EXPLOITANTS ACTUELS EN PRÉSERVANT LES MEILLEURES TERRES AGRICOLES DE L'URBANISATION DIFFUSE.  
 PROTÉGER LES FERMÈRES STRATÉGIQUES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES
- OBJECTIF 6 : CONFORTEZ LES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS**  
 RÉAMÉRIGER ET DÉVELOPPER L'OFFRE DE STATIONNEMENT AU VILLAGE ET NOTAMMENT AUCOUR DE LA MAIRIE AINSI QU'AU HAMEAU DES CÉLLERS  
 REVOIR LES INFRASTRUCTURES ET L'ACCESSIBILITÉ NOTAMMENT DU HAMEAU DES CÉLLERS  
 FAVORISER LA PRATIQUE DU COUVOIRAGE EN AMÉNAGEANT UNE AIRE DE COUVOIRAGE AU NIVEAU DU DOMAINE BRIN  
 PRÉVOIR UNE EXTENSION DU CIMETIÈRE EXISTANT A PROXIMITÉ ET RÉFLÉCHIR À L'EMPLACEMENT ÉVENTUEL D'UN NOUVEAU CIMETIÈRE.

**Alpicité**  
 Urbanisme & Paysage  
 SARL ALPICITÉ (BUREAU D'ÉTUDES URBANISME & PAYSAGE)  
 14, RUE CAFFÉ - 05200 EMBRUN  
 TEL : 04.92.46.51.80  
 EMAIL: CONTACT@ALPICITE.FR - SITE INTERNET : WWW.ALPICITE.FR

**Monteco**  
 Ingénierie & Conseil  
 MONTECO (BUREAU D'ÉTUDES ENVIRONNEMENT)  
 90, CHEMIN DU RÉSERVOIR - 04260 ALLOS  
 TEL : 04.92.83.81.36  
 EMAIL: CONTACT@MONTECO.FR - SITE INTERNET : WWW.MONTECO.FR

APPLICATION DE LA LOI MONTAGNE : PÉRIMÈTRE DE 300 M AUTOUR DES LACS DE MONTAGNE

1000 M

## ORIENTATION N°2 : UN PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET PAYSAGER, GARANT DU CARACTERE RURAL DE LA COMMUNE

### OBJECTIFS

### ACTIONS

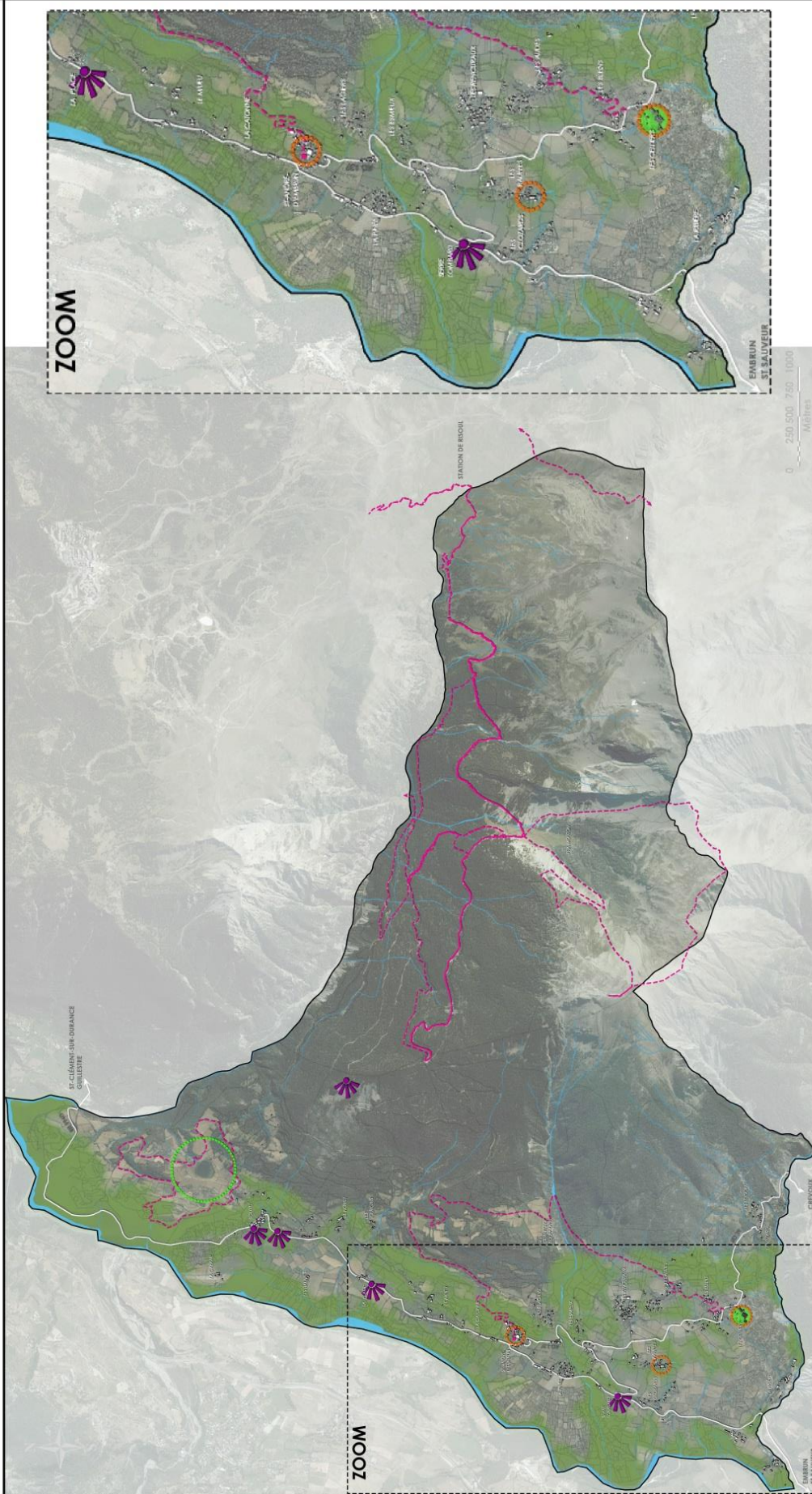
#### METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE COMMUNAL,

- Protéger et préserver le tissu bocager remarquable de Saint-André-d'Embrun, trame verte interstitielle structurante entre les différents pôles d'urbanisation ;
- Préserver les caractéristiques paysagères et architecturales des Celliers ;
- Préserver les espaces agricoles pour maintenir un paysage ouvert et des belvédères paysagers exceptionnels sur la vallée durancienne et le lac de Serre-Ponçon ;
- Mettre en valeur, entretenir et développer les différents sentiers pédestres et VTT de la commune ;

#### VALORISER LE PATRIMOINE COMMUNAL ET PRESERVER L'ESPRIT «VILLAGE»

- Protéger les éléments patrimoniaux remarquables tels que l'église de Saint-André-d'Embrun, les pigeonniers des Rauffes, la structure architecturale du hameau des Celliers et les éléments de petits patrimoine (lavoirs, bâtisses remarquables...) ;
- Valoriser et protéger le patrimoine naturel notamment le lac du Siguret participant à l'identité rurale de Saint-André-d'Embrun ;
- Préserver l'identité bâtie et les silhouettes villageoises des hameaux historiques ;

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE - COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ-D'EMBRUN  
 ORIENTATION N°2 : UN PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET PAYSAGER, GARANT DU CARACTÈRE RURAL DE LA COMMUNE



**OBJECTIF 1 : METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE COMMUNAL**

- PROTEGER ET PRÉSERVER LE TISSU BOISÉ REMARQUABLE DE SAINT-ANDRÉ-D'EMBRUN, TRAMÉ VERTÉ INTÉRIEURE STRUCTURANTE ENTRE LES DIFFÉRENTS PÔLES D'URBANISATION
- PRÉSERVER LES CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES ET ARCHITECTURALES DES CÈLLES
- PRÉSERVER LES ESPACES AGRICOLES POUR MAINTENIR UN PAYSAGE COUVERT, DES BELVÈDÈRES PAYSAGÈRES EXCEPTIONNELLES SUR LA VALLEE DURANCENNE ET LE LAC DE SIRE-PONCON.
- METTRE EN VALEUR, ENTRETIENIR ET DÉVELOPPER LES DIFFÉRENTS SÉRIERS PÉDÈRES ET VTT DE LA COMMUNE

**OBJECTIF 2 : VALORISER LE PATRIMOINE COMMUNAL ET PRÉSERVER L'ESPRIT «VILLAGE».**

- PROTEGER LES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX REMARQUABLES TELS QUE L'ÉGLISE DE SAINT-ANDRÉ-D'EMBRUN, LES PIGNONNIERS DES ROUIFFES, LA STRUCTURE ARCHITECTURALE DU HAMEAU DES CÈLLES
- VALORISER ET PROTÉGER LE PATRIMOINE NATUREL, NOTAMMENT LE LAC DU SIGRIET PARTICIPANT À L'IDENTITÉ RURALE DE SAINT-ANDRÉ-D'EMBRUN
- PRÉSERVER L'IDENTITÉ BÂTE ET LES SILHOUETTES VILLAGÈSES DES HAMEAUX HISTORIQUES

- 
- 

APPLICATION DE LA LOI MONTAGNE : PÉRIMÈTRE DE 300 M AUTOUR DES LACS DE MONTAGNE



1000 M

**Alpicité**  
 SARL ALPICITÉ (Urbanisme & Paysage)

14, RUE CAFFÉ - 05200 EMBRUN  
 TEL. 04.92.46.51.80  
 EVAL. CONTACT@ALPICITE.FR - SITE INTERNET : WWW.ALPICITE.FR

MONTICO (BUREAU D'ETUDES ENVIRONNEMENT)  
 90, CHEMIN DU RÉSERVOIR - 04260 ALLOS  
 TEL. 04.92.83.81.36  
 EVAL. CONTACT@MONTICO.FR - SITE INTERNET : WWW.MONTICO.FR



## ORIENTATION N°3 : UN DEVELOPPEMENT URBAIN INTEGRE A SON ENVIRONNEMENT

### OBJECTIFS

### ACTIONS

#### PROTEGER LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Protéger la trame bocagère agricole en raison de son importance environnementale et patrimoniale dans la diversité biologique et la fonctionnalité écologique de la commune
- Protéger les espaces agricoles de la fermeture afin de préserver les pelouses sèches, les prairies de fauches, les boisements, sources importantes de biodiversité.
- Préserver et protéger les réservoirs et les corridors écologiques forestiers en veillant au maintien de la connectivité bocagère inter habitats et au maintien de l'ouverture des pelouses
- Maintenir les coupures vertes entre les parties urbanisées.
- Interdire le développement de la carrière

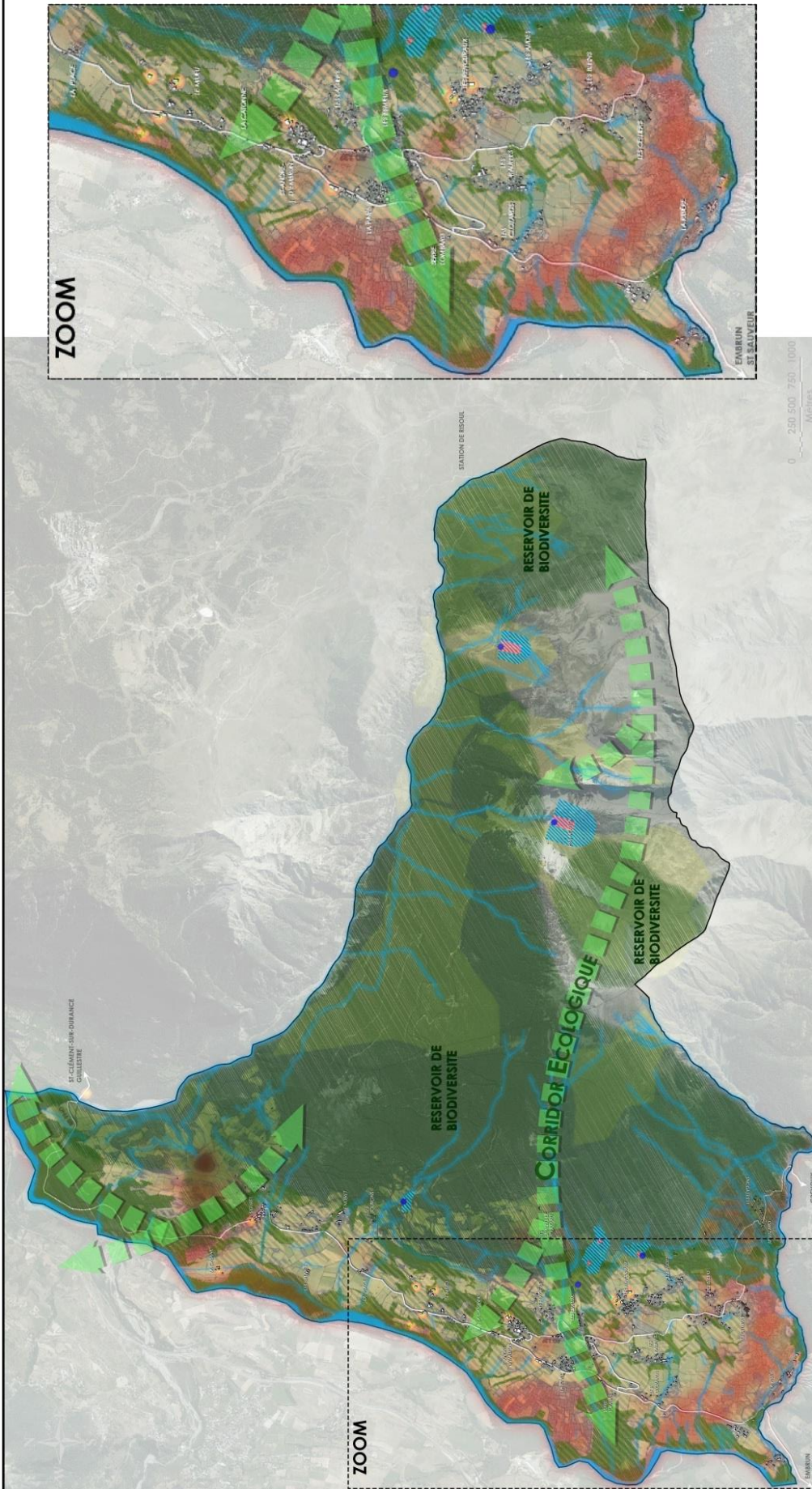
#### PROTEGER LA RESSOURCE EN EAU

- Protéger les cours d'eau (torrent, rivière) ;
- Protéger les sites d'intérêt environnementaux très fort tels que les différentes zones humides et notamment le Lac de Siguret, habitat remarquable à haute valeur patrimoniale ;
- Protéger la ressource en eau potable ;
- Assurer l'assainissement des eaux usées ;

#### PROMOUVOIR UN HABITAT DURABLE

- Encourager la restauration des bâtisses anciennes.
- Inciter à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments ;
- Favoriser le développement des Bâtiments à énergie positive (BEPOS) ;
- Autoriser le changement de destination de certains bâtiments agricoles

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE - COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ-D'EMBRUN  
 ORIENTATION N°3 : UN DÉVELOPPEMENT URBAIN INTÉGRÉ À SON ENVIRONNEMENT



OBJECTIF 1 : PROTÉGER LES TRAME VERTE ET BLEUE

- PROTÉGER LA TRAME ROCHERE AGRICOLE EN RAISON DE SON IMPORTANCE ENVIRONNEMENTALE ET PATRIMONIALE QUI JOUE UN RÔLE DANS LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET LA FONCTIONNEMENT ÉCOLOGIQUE DE LA COMMUNE
- PROTÉGER LES ESPACES AGRICOLES DE LA FERMURE AGRICOLE EN PRÉSERVANT LES PRÉCÈDES SÈCHES, LES PRAIRIES DE FAUCHES, LES BOISMENTS, SOURCES IMPORTANTES DE BIODIVERSITÉ.
- PRÉSERVER ET PROTÉGER LES RÉSERVOIRS ET LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES FORMÉS PAR LES MASSIFS ET LES CÔTES ROCHERES INTER HABITATS ET AU MANTENIR DE L'OUVERTURE DES PRÉCÈDES
- MAINTENIR LES COUPLURES VERTES ENTRE LES PARTIES URBAINES

OBJECTIF 2 : PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU

- PROTÉGER LES COURS D'EAU (TORRENT, RIVIÈRE) :
- PROTÉGER LES SITES D'INTÉRÊT ENVIRONNEMENTAUX TRÈS FORT TELS QUE LES DIFFÉRENTES ZONES HUMIDES ET NOTAMMENT LE LAC DE SUCRET, HABITAT REMARQUABLE À HAUTE VALEUR PATRIMONIALE
- PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU POTABLE;

**Alpicité**  
 SARL ALPICITÉ (BUREAU D'ÉTUDES URBAINES & PAYSAGE)  
 14, RUE CAFFÉ - 05200 EMBRUN  
 TEL. 04.92.46.51.80  
 EMAIL CONTACT@ALPICITE.FR - SITE INTERNET : WWW.ALPICITE.FR

**Monteco**  
 Ingénierie & Conseil

MONTECO (BUREAU D'ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES)  
 90, CHEMIN DU RÉSERVOIR - 04260 ALLOS  
 TEL. 04.92.83.81.36  
 EMAIL CONTACT@MONTECO.FR - SITE INTERNET : WWW.MONTECO.FR

1000 M

## ORIENTATION N° 4 : MODERER LA CONSOMMATION D'ESPACE ET LUTTER CONTRE L'ETALEMENT URBAIN

### ACTIONS

#### MODERER LA CONSOMMATION D'ESPACE DANS LE RESPECT DE L'ORGANISATION HISTORIQUE DE LA COMMUNE

- Combler prioritairement les dents creuses du tissu urbain
- Limiter la consommation d'espace autour de **12 ha** dans le respect de la loi ALUR
- Favoriser une densité moyenne minimale de construction de 12 logements à l'hectare à l'échelle de la commune.

#### AMORCER UNE POLITIQUE VOLONTARISTE AFIN DE METTRE EN PLACE UNE DYNAMIQUE DE RENOUVELLEMENT URBAIN

- Restaurer et requalifier les bâtisses anciennes afin de réduire les logements vacants sur la commune